



Section Européenne Espagnol à partir de la 4ème

publié le 25/03/2025 - mis à jour le 28/03/2025

Information pour les élèves hispanistes quant aux modalités pour faire acte de candidature pour la section euro espagnol

SECTION EURO ESPAGNOL INFORMATION A DESTINATION DES PARENTS DES ELEVES DE 5ème
INTEGRANT LA CLASSE DE 4ème A LA RENTREE 2025

A partir de la 4ème, le Collège Fromentin offre à ses élèves la possibilité de s'inscrire en **Section Européenne Espagnol**.

Objectif : donner à des élèves n'ayant pas de difficulté avec le programme scolaire traditionnel, un enrichissement culturel : familiariser les élèves à des environnements différents liés au monde hispanophone.

C'est une opportunité pour accéder aux sections binationales ou européennes des lycées du secteur du collège (sachant que l'admission dans ces sections de lycée n'est pas automatique et se fait sous la responsabilité de l'établissement d'accueil).

Moyens et organisation :

- Une heure d'espagnol en plus du taux horaire habituel soit 3,5 heures hebdomadaires.
- Une heure d'EPS en plus du taux horaire habituel avec une initiation à la DNL « Discipline Non Linguistique » : nouveauté de la rentrée 2025, les élèves auront 1 heure d'EPS en espagnol.
- Une heure d'HG-EMC en plus du taux horaire habituel avec une initiation à la DNL « Discipline Non Linguistique » : il s'agira d'exposer progressivement les élèves à des documents relatifs à l'histoire et à la géographie de pays hispanophones en langue étrangère, pour les 3ème.
- Les élèves de la section européenne seront répartis sur deux classes et se retrouveront pour les cours d'espagnol et les cours spécifiques d' HG-EMC et d'EPS.
- L'organisation de liens d'échanges avec des pays de langue espagnole pourra être envisagée (échanges épistolaires par exemple) sachant que l'organisation de voyages pédagogiques n'est pas un corollaire systématique à l'inscription à la section européenne.

Le recrutement

- Le recrutement se fera à la fin de la classe de 5ème pour une entrée en classe européenne en classe de 4ème. Les élèves de 5ème en dehors de ceux qui relèvent déjà d'une option spécifique (voile, basket, musique ou danse) peuvent candidater pour la section européenne espagnol.
- Les élèves candidats doivent répondre aux critères suivants :
- Motivation importante : des qualités avérées en communication et réelle volonté d'ouverture aux autres cultures. La priorité sera donnée aux élèves volontaires, l'objectif n'étant pas d'ouvrir une section d'excellence mais d'offrir un cadre de travail stimulant pour des élèves engagés dans un projet réel basé sur l'étude des langues.
- Avoir acquis des compétences suffisamment solides en espagnol pendant l'année de 5ème.
- Avoir démontré une bonne capacité de travail.
- Avoir des résultats scolaires, homogènes, d'un bon niveau surtout en langues et en HG-EMC.

La procédure

- La demande de section européenne devra être faite auprès du Professeur Principal de 5ème qui transmettra une fiche de candidature. Cette demande devra être faite avant le Conseil de Classe du 3ème

trimestre.

- Une commission de classement examinera au mois de juin toutes les candidatures, les classera en liste principale (maximum 28 élèves) et une liste d'attente.
 - Une notification d'acceptation ou de refus sera adressée suite à cette commission.
- Le maintien dans la section de la 4ème à la 3ème relèvera de la compétence du Conseil de Classe et notamment des professeurs concernés par la section en fonction du respect des critères requis pour l'admission.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.